



## REGLEMENT DOSSARD SOLIDAIRE VML 2023

--- A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT VOTRE INSCRIPTION ---

**Dossard solidaire VML** est une opération en lien avec le Club des Sports de Chamonix offrant à 40 participants de gagner leur dossard pour les épreuves du Marathon du Mont-Blanc en se mobilisant et apporter des dons pour l'association Vaincre les Maladies Lysosomales. Rejoindre ce programme doit donc se faire avec la motivation du dossard mais aussi de se mobiliser pour un maximum de générosité. Au travers notre procédure, nous avons choisi de vous laisser le temps et la possibilité de mobiliser pour réunir le maximum de dons.

### LES 4 ETAPES DU PROGRAMME POUR GAGNER UN DOSSARD SOLIDAIRE

① **Pre-reservez votre dossard** en ligne. A compter de cette inscription, l'association VML s'engage à vous réserver un dossard. Il sera officiellement validé sous condition que vous collectiez le montant minimum de dons **avant le 1er MARS 2023**.

Le nombre d'inscription au programme est limité au quota de dossards de l'association. Le don de 20€ (soit 7€ après déduction fiscale) demandé à l'inscription permet d'éviter les inscriptions abusives et non motivées. Ce don pourra être comptabilisé dans la collecte.

② **Une page de collecte de dons en ligne** sera mise à votre disposition. Personnalisable, simple, sécurisé, 100% du don est reversé à VML et les reçus fiscaux sont automatiquement envoyés. Si vous avez réservé plusieurs dossards (groupe, couple ...), vous pourrez choisir de faire des collectes individuelles ou une cagnotte groupée.

③ **Mobilisez vos proches, amis pour collecter le maximum de don.** Le minimum obligatoire doit être collecté avant le **01 mars 2023** (10KM = 150€, 23KM = 400€, Marathon = 6000€, 90KM = 600€). Votre collecte reste ensuite ouverte jusqu'à la course pour réunir un maximum de soutien.

④ **Objectif atteint - Dossard validé** Nous vous adresserons une procédure pour vous enregistrer officiellement. Attention vous devrez télécharger un certificat médical valable de moins d'un an et accepter le règlement du Marathon du Mont-Blanc. Cette enregistrement sera à valider impérativement avant le 01 AVRIL 2023.

### **>> BESOIN D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE AVANT DE VOUS INCRIRE,**

Contactez l'association VML, François, au 01 78 85 00 63 ou 06 84 83 95 96 ou email : [partenariat@vml-asso.org](mailto:partenariat@vml-asso.org)

## ANNULATION de PARTICIPATION AU PROGRAMME

Si vous étiez amené à abandonner ce programme (blessure, contre-temps, non motivation à collecter ...) **nous vous remercions de nous en informer au plus vite** afin que le dossard puisse être remis en jeu et que les dons qu'il représente pour financer nos missions ne soient pas perdus pour l'association.

**Votre pre-reservation et collecte pourront être transférés à une personne de votre choix.** Sinon nous le remettrons à disposition sur la plateforme. *Attention : une fois l'inscription définitivement activée sur la plateforme officielle du Marathon (quand vous utilisez votre lien d'inscriptions) il n'est plus possible de changer le nom du coureur.*

Dans le cas où une collecte n'a pas atteint le minimum au 01/03/2023, l'association pourra, selon l'avancée de celle-ci, donner un délai supplémentaire ou remettre en jeu ce dossard après information auprès du porteur de la collecte.

En revanche, pour des raisons fiscales et réglementaires, **aucun don reçu ne pourra en revanche être remboursé.** Vos supporters recevront un reçu fiscal pour leur don à nos actions ainsi qu'une information sur les actions mises en œuvres. Le don est un geste qui ne peut être annulé, par expérience ils ne vous en tiendront pas rigueur.

**L'Association se réserve le droit d'annuler sans remboursement la pre-inscription d'un participant** qui n'aurait pas activé sa collecte et ne donnerait pas de réponse à nos relances par email ou téléphone.

